

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Présents..... 15

Votants..... 14

Procurations..... 0

Date de la convocation : 21/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERES Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 3****DELIBERATION N° 19****BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par la comptable,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 a été présenté par Madame Aurélie MASSON, adjointe au maire

Considérant que Madame Aurélie MASSON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Aurélie MASSON,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

VILLAGE VACANCES	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	16 719.32 €	193.09 €	0.00 €	3 651.36 €	16 719.32 €	3 844.45 €
Résultat comptable 2022		-16 526.23 €		3 651.36 €		-12 874.87 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	-26 337.24 €			7 347.69 €		7 347.69 €
Résultat de clôture à affecter		-42 863.47 €		10 999.05 €		-31 864.42 €
RAR 2022					0.00 €	0.00 €
Résultats définitifs		-42 863.47 €		10 999.05 €		-31 864.42 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- **ADOpte** le compte administratif tel qu'il a été présenté.Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentésLe maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 05 AVR. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 05 AVR. 2023

La date de réception en préfecture peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de  
Tribunal de Paris 12023420002503252002305031019-04  
Réçu le 05/04/2023  
Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.